



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

Période du 25 juin au 4 novembre 2016

I. Introduction

1. Le présent rapport dresse un bilan détaillé de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité depuis mon précédent rapport, en date du 24 juin 2016 (S/2016/572).

2. Dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la situation a été calme dans l'ensemble, malgré les propos hostiles tenus par les deux parties aux événements de juillet-août 2006 dans le cadre du dixième anniversaire du conflit. À l'occasion de travaux menés par les Forces de défense israéliennes dans les fermes de Chebaa, au sud de la Ligne bleue, les tensions se sont aggravées entre les communautés de la région. Les autorités israéliennes et libanaises ont continué de respecter la résolution 1701 (2006), en observant la cessation des hostilités et en maintenant la stabilité le long de la Ligne bleue. Ma Coordonnatrice spéciale pour le Liban et la FINUL ont continué d'agir en conséquence. Les avancées restent cependant limitées concernant les obligations dont les parties doivent encore s'acquitter au titre de la résolution et rien n'a été fait pour instaurer un cessez-le-feu permanent.

3. La résilience du Liban, qui dépend de plus en plus du conflit syrien, se trouve plus menacée par celui-ci que jamais. La situation en matière de sécurité est restée relativement calme, en grande partie grâce à l'efficacité dont a fait preuve l'Armée libanaise le long de la frontière syrienne ainsi qu'avec d'autres services de sécurité dans leur lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du pays. La menace terroriste s'est toutefois maintenue, comme le montrent les deux attentats-suicides du 27 juin à Qaa et l'attentat à la bombe du 31 août à Zahlé. La situation est restée fragile dans les zones frontalières, où l'Armée libanaise mène des opérations contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et les militants du Front el-Nosra.

4. Au cours de la période considérée, des progrès décisifs ont été accomplis concernant la situation de la présidence libanaise, vacante depuis deux ans et demi, suite à laquelle le Premier Ministre, Tammam Salam, avait formé un gouvernement provisoire. Cependant, à l'heure des préparatifs pour les élections législatives de 2017, il faut encore s'accorder sur un nouveau gouvernement et sur sa déclaration ministérielle. Lors de la rencontre que j'ai eue, le 20 septembre, en marge de



l'Assemblée générale, avec le Premier Ministre, M. Salam, j'ai exprimé l'espoir qu'un Président de la République soit élu et qu'un gouvernement et un parlement opérationnels soient constitués au Liban. Nous avons examiné les conséquences du conflit syrien sur le Liban et nous sommes félicités de l'appui concerté apporté par la communauté internationale à la sécurité et à la stabilité du pays, notamment son assistance à l'Armée libanaise. J'ai également remercié le Liban d'avoir généreusement accueilli les réfugiés de la République arabe syrienne et souligné que la communauté internationale devait faire davantage pour faciliter cet accueil.

5. Le nombre de réfugiés syriens recensés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Liban est resté stable, le Gouvernement ayant restreint en 2014 et 2015 le droit d'entrée dans le pays aux seuls réfugiés humanitaires. Le 31 octobre, 1 033 513 réfugiés syriens étaient enregistrés auprès du HCR, dont 47 138 dans la zone d'opérations de la FINUL. Lors de la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui s'est tenue le 20 septembre, le Premier Ministre, M. Salam, a attiré l'attention sur les graves problèmes que posait la crise des réfugiés pour la stabilité, la sécurité, l'économie et les services publics du pays, en insistant sur le fait que le Liban ne pouvait faire face, à lui seul, à un tel « défi existentiel ».

6. La situation dans les camps de réfugiés palestiniens est restée calme dans l'ensemble, sauf dans celui d'Aïn el-Héloué, où les tensions s'exacerbent depuis que, le 24 juillet, des dizaines de Palestiniens soupçonnés d'avoir participé à des activités militantes se sont rendus à l'Armée libanaise. Le 22 septembre, à titre exceptionnel, l'Armée libanaise a mené une opération à l'intérieur du camp d'Aïn el-Héloué pour arrêter un ressortissant palestinien soupçonné d'être un membre important de l'EIIL et de prévoir des attaques terroristes au Liban. Ma Coordonnatrice spéciale s'est rendue dans le camp pour appuyer les efforts visant à maintenir la stabilité dans la région.

II. Application de la résolution 1701 (2006)

A. Situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

7. Le 19 août, alors que les tensions s'intensifiaient depuis plusieurs jours, environ 200 personnes, dont un certain nombre de journalistes, se sont rassemblées à proximité de la position 4-7C de l'ONU, au sud de Chebaa, pour manifester contre les travaux entrepris depuis le 7 août par les Forces de défense israéliennes en vue de construire une route carrossable dans la zone contestée des fermes de Chebaa. Avant la manifestation, la FINUL et l'Armée libanaise avaient collaboré étroitement avec les communautés locales pour atténuer les tensions et prévenir les incidents le long de la Ligne bleue. Au cours de la manifestation, une centaine de personnes, dirigées par un parlementaire de la région, ont traversé la frontière au sud de la Ligne bleue, malgré les avertissements du personnel de l'Armée libanaise et de la FINUL. L'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes sont restées à une certaine distance de la Ligne bleue. Les manifestants sont retournés peu après au nord de la Ligne bleue, sans incident. Par la suite, la FINUL et l'Armée libanaise ont continué de s'employer à atténuer les tensions dans la région.

8. Au cours de la période considérée, les violations de la Ligne bleue par voie terrestre ont été principalement commises par des bergers et leurs troupeaux dans les fermes de Chebaa et à Bastra (secteur Est) ainsi que par des agriculteurs cultivant leurs champs dans la région de Rmeïch (secteur Ouest), malgré les avertissements de la FINUL. Le 16 juillet, les Forces de défense israéliennes ont tiré un coup de semonce en l'air et ont confisqué brièvement le troupeau d'un berger qui avait franchi la Ligne bleue au sud, dans la zone des fermes de Chebaa, avant de libérer le troupeau. Des civils libanais, suivant des pratiques saisonnières déjà observées, ont traversé la Ligne bleue, à la nage, par le fleuve Wazzani. À deux reprises, des groupes de trois et six personnes, respectivement, ont traversé la Ligne bleue au sud tout en prenant des photos dans les environs d'Adeïssé, de Meïs el-Jabal et de Houlé (secteur Est). Des travailleurs libanais ont franchi la Ligne bleue au sud à plusieurs reprises pour installer des conduits de drainage et paver le chemin menant à un puits dans la zone de Blida (secteur Est). Le 18 août, la FINUL a vu quatre membres du service du renseignement de l'Armée libanaise traverser la frontière à une dizaine de mètres de la Ligne bleue pendant environ cinq minutes, à proximité de Rmeïch.

9. Dans l'ensemble, la FINUL a été libre de ses mouvements dans toute sa zone d'opérations, mis à part à quelques reprises, au cours desquelles elle a été confrontée à des comportements hostiles et a vu ses déplacements entravés, principalement dans le secteur Ouest. Les faits les plus graves ont eu lieu dans la nuit du 28 août, lorsqu'une patrouille de la FINUL a été bloquée à Bint Jbeïl (secteur Ouest) par un groupe d'une quarantaine de personnes, qui l'ont accusée d'avoir pris des photos de la communauté. La patrouille s'est retrouvée face à une foule menaçante, qui s'est mise à crever des pneus des véhicules. La situation a été réglée avec l'aide de l'Armée libanaise.

10. Le 28 septembre, une patrouille du Groupe d'observateurs au Liban a vu neuf hommes en civil, munis d'appareils photo et armés de bâtons, traverser la Ligne bleue au nord-est de Kfar Kila. Se précipitant vers le véhicule du Groupe, ils l'ont encerclé et endommagé à coups de pierres et de bâtons. Aucun membre du personnel n'a été blessé et la patrouille a pu quitter les lieux. Plus tard le même jour, certains de ces hommes ont été blessés en sautant sur une mine à environ 2 kilomètres au nord de la position 9-64 de l'ONU, dans une zone proche de la Ligne bleue.

11. Le Chef de mission et commandant de la force a rappelé à l'Armée libanaise que le mandat de la Force prévoyait sa liberté de mouvement dans toute la zone d'opérations. L'Armée libanaise s'efforce de veiller à ce que la population locale comprenne que la FINUL peut et doit effectuer librement des patrouilles dans la zone d'opérations.

12. La FINUL a continué de constater la présence de civils portant des armes non autorisées dans la zone d'opérations, principalement pour la chasse. Avec l'ouverture de la saison de la chasse, ces cas se sont multipliés, surtout dans les régions de Bastra, de Meïs el-Jabal et de Blida (secteur Est). Le 16 septembre, l'Armée libanaise a demandé aux citoyens libanais de respecter l'interdiction de la chasse et de s'abstenir de porter des armes de quelque nature que ce soit dans la zone située au sud du fleuve du Litani. Le 18 septembre, la FINUL a vu à Débel (secteur Ouest) deux chasseurs armés, qui ont été arrêtés par des membres de l'Armée libanaise. À plusieurs reprises, la FINUL a constaté la présence d'armes à

feu ou d'armes de petit calibre, notamment à l'occasion de noces et de funérailles. Dans tous les cas, la FINUL a informé l'Armée libanaise de ces violations.

13. Les Forces de défense israéliennes ont continué à affirmer que le Hezbollah conservait encore des infrastructures et des équipements militaires au sud du Liban. La FINUL surveille la zone d'opérations et la Ligne bleue et signale toutes les violations de la résolution 1701 (2006) qu'elle y observe, y compris la présence éventuelle d'éléments armés ou d'armes non autorisés. Conformément à son mandat, elle n'effectue pas de recherches d'armes à titre préventif dans des propriétés privées dans le sud, sauf s'il y a de bonnes raisons de croire que la résolution 1701 (2006) a été violée et, notamment, qu'il existe un risque imminent d'activités hostiles menées à partir du lieu en question. Lorsqu'elle reçoit des informations précises concernant la présence illégale d'éléments armés, d'armes ou d'installations dans sa zone d'opérations, la FINUL demeure résolue à employer, en coopération avec l'Armée libanaise, tous les moyens que son mandat et ses capacités lui confèrent. À ce jour, elle n'a ni reçu ni trouvé de preuves de l'introduction illégale d'armes dans sa zone d'opérations. Le commandement de l'Armée libanaise a de nouveau confirmé qu'il agirait sans délai pour mettre un terme à toute activité illégale contraire à la résolution 1701 (2006) ou aux décisions du Gouvernement.

14. Les violations de l'espace aérien libanais, essentiellement par des drones et des avions dont des avions de chasse, se sont poursuivies presque quotidiennement, au mépris de la résolution 1701 (2006) et de la souveraineté libanaise. La FINUL s'est plainte de ces survols aux Forces de défense israéliennes et a demandé au Gouvernement israélien d'y mettre un terme immédiatement. Le Gouvernement libanais a également signalé ces violations à la FINUL.

15. Israël maintient l'occupation de la partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente située au nord de la Ligne bleue, en violation de la résolution 1701 (2006) et de la souveraineté libanaise. À ce jour, Israël n'a pas donné suite à la proposition que la FINUL avait soumise aux deux parties en 2011 au sujet du dispositif de sécurité visant à faciliter le retrait de la zone occupée par les Forces de défense israéliennes. L'Armée libanaise avait accepté cette proposition en juillet 2011.

16. La FINUL a continué d'entretenir de bonnes relations avec la population locale et a régulièrement rencontré ses représentants. En plus d'organiser des réunions séparées avec les autorités religieuses et les représentants municipaux, la Force a continué de mettre en œuvre des projets à effet rapide axés sur l'amélioration de l'accès aux services de base, l'aide au développement économique et social des communautés locales et la promotion de l'autonomisation des femmes. La FINUL a continué d'appuyer, avec l'Armée libanaise, le renforcement des capacités de lutte contre les incendies et de coopération civilo-militaire de la défense civile libanaise. La Force a apporté une assistance médicale, dentaire et vétérinaire à l'échelle locale.

17. L'Armée libanaise a conservé deux brigades dans la zone située au sud du fleuve du Litani. Du fait des tensions existant le long de la frontière orientale avec la République arabe syrienne, l'Armée libanaise a maintenu une présence renforcée dans le nord-est de la zone d'opérations de la FINUL (dans le village de Chebaa et la région de l'Arqoub). Lors des tensions qui ont éclaté dans la zone des fermes de Chebaa, l'Armée libanaise a temporairement déployé des renforts. Dans le cadre

d'une relève des contingents dans le pays, elle a remplacé, en octobre, la brigade du secteur Est de la zone d'opérations de la FINUL.

18. La FINUL a mené en moyenne 13 337 activités opérationnelles chaque mois dans toute la zone d'opérations, y compris des patrouilles, la garde de postes de contrôle et des activités d'observation. Le nombre d'activités opérationnelles menées par la FINUL en étroite coordination avec l'Armée libanaise s'est maintenu autour de 10 %. La FINUL et l'Armée libanaise ont continué d'effectuer des patrouilles à pied dans les villages et les zones urbaines, ce qui a permis d'améliorer les contacts entre les Casques bleus et la population locale.

19. Conformément à son mandat, le Groupe d'intervention navale de la FINUL, qui se compose de deux frégates, trois corvettes et deux patrouilleurs rapides, a mené des activités de surveillance maritime et dispensé des formations à l'intention de la marine de l'Armée libanaise. Au cours de la période considérée, le Groupe a arraisonné 2 039 navires et les autorités libanaises ont inspecté 516 bateaux, qui étaient tous en règle. La FINUL a mené 312 activités, ateliers et formations communs avec l'Armée libanaise, dont 209 avec la marine, ce qui a permis de renforcer les capacités et l'efficacité des opérations, notamment dans le cadre de la surveillance maritime, de l'utilisation de radars côtiers, de l'arraisonnement et du soutien sanitaire des forces, ainsi que d'améliorer la compréhension mutuelle des opérations.

20. Le Groupe d'intervention navale a maintenu une présence visible dans la partie sud de la zone d'opérations navales pour empêcher l'apparition de tensions entre Israël et le Liban. La FINUL n'a pas pour mandat de surveiller la ligne de bouées qui a été mise en place unilatéralement par Israël et n'est pas reconnue par le Gouvernement libanais ni par l'Organisation des Nations Unies. Les Forces de défense israéliennes ont continué d'assurer régulièrement l'entretien de la ligne de bouées, parfois grâce à des plongeurs. À plusieurs reprises, des patrouilleurs côtiers des Forces de défense israéliennes positionnés au sud de la ligne de bouées ont procédé à des tirs de mitrailleuse et au lancement de fusées éclairantes et ont largué des charges explosives afin de pousser les bateaux de pêche libanais à faire demi-tour.

B. Dispositifs de sécurité et de liaison

21. Le Chef de mission et commandant de la force a été en contact fréquemment avec les autorités libanaises et israéliennes et a facilité l'organisation de deux réunions tripartites, notamment en vue de trouver des solutions concrètes aux sources de tension locales, et de contribuer ainsi à renforcer la confiance entre les deux parties. Lors des réunions tripartites et bilatérales avec la FINUL, les parties ont constamment exprimé et démontré leur attachement à l'application de la résolution 1701 (2006) et leur volonté de respecter et de préserver la stabilité le long de la Ligne bleue et de l'autre côté. Les deux parties ont indiqué à la FINUL qu'elles avaient grand intérêt à ne pas laisser ce qui se passait en République arabe syrienne déstabiliser la situation dans le sud du Liban et le nord d'Israël.

22. Néanmoins, les tensions se sont exacerbées à plusieurs reprises à proximité de la Ligne bleue, notamment en réaction aux travaux entrepris par les Forces de défense israéliennes dans la zone des fermes de Chebaa, au sud de la Ligne bleue. Les Forces de défense israéliennes ayant préalablement informé la Force intérimaire

que les travaux de construction débuteraient le 7 août, la FINUL a immédiatement demandé des précisions sur la nature, l'objet et la portée des travaux envisagés, puis demandé aux Forces de défense israéliennes de prendre le temps de se concerter avec l'Armée libanaise. Celle-ci a vivement protesté auprès de la FINUL contre ces travaux, considérant qu'ils « se font à l'intérieur de la zone occupée des fermes libanaises de Chebaa » et « détériorent la nature du terrain et en modifient les caractéristiques ». Le Chef de mission et commandant de la force est resté en contact permanent avec les deux parties, en vue de trouver une solution concertée et coordonnée qui permettrait de réduire les tensions dans la zone du côté libanais et de prévenir tout incident. Cette question a été examinée à deux reprises, lors des réunions tripartites tenues le 25 août et le 22 septembre, alors que les travaux étaient en cours. La FINUL a renforcé sa présence dans la région, notamment en faisant appel à des observateurs du Groupe d'observateurs au Liban, et intensifié ses activités de surveillance. L'Armée libanaise a également surveillé la situation, notamment en déployant des renforts dans cette zone avant une manifestation annoncée pour le 21 août, ce qui a permis de prévenir de nouvelles violations de la Ligne bleue et de maintenir autant que possible le calme au sein de la population.

23. Les parties ont continué de participer activement et de manière constructive aux réunions tripartites que la Force intérimaire organise régulièrement. Au cours de ces réunions, elles ont abordé la question des violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, y compris les violations par voie terrestre, les violations israéliennes de l'espace aérien et le maintien de l'occupation de la partie nord de Ghajar. Les participants ont également évoqué les activités menées par l'une des parties et interprétées comme une provocation par l'autre. L'un des principaux objectifs de la participation de la FINUL au mécanisme tripartite et aux réunions bilatérales était d'aider les parties à trouver des arrangements en matière de sécurité et des mesures de confiance mutuellement acceptables afin de réduire le nombre de sujets de tension et d'incidents dans les zones sensibles situées le long de la Ligne bleue, notamment ceux qui éclatent lors des activités agricoles saisonnières.

24. Au cours de la période considérée, la FINUL a également encouragé l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes à utiliser de manière plus active les mécanismes de liaison en place pour échanger des renseignements sur les activités et les déploiements prévus, en particulier dans les zones sensibles situées le long de la Ligne bleue. L'Armée libanaise a informé bien à l'avance la Force intérimaire d'un entraînement qui aurait lieu le 15 septembre dans la zone d'Arqoub, ce qui a permis à la FINUL d'en informer les Forces de défense israéliennes et d'être présente des deux côtés de la Ligne bleue pendant tout le déroulement de l'entraînement.

25. La FINUL a continué d'œuvrer avec les parties à un marquage plus visible de la Ligne bleue sur le terrain. Les équipes de déminage de la FINUL ont apporté leur concours en délimitant des couloirs d'accès à travers les champs de mines, ouvrant ainsi la voie jusqu'à six emplacements de bornes. La construction de 4 bornes a été achevée et 20 autres sont en cours de construction. Cinquante et un points sont en train d'être mesurés et 15 autres doivent être vérifiés par les parties. La FINUL a poursuivi ses travaux de restauration des bornes, afin qu'elles soient en bon état et à même de remplir leur fonction. En conséquence, au 17 octobre 2016, les chiffres concernant les travaux le long de la Ligne bleue faisaient état de 325 emplacements déminés, 273 points mesurés, 255 bornes construites, 238 points vérifiés et 184 bornes restaurées.

26. De nouveau, aucun progrès n'est à signaler quant à l'établissement d'un bureau de liaison de la FINUL à Tel-Aviv.

27. Dans le cadre du Dialogue stratégique instauré avec l'Armée libanaise, la FINUL a continué de s'employer à solliciter les donateurs internationaux pour qu'ils apportent une aide à l'Armée dans la zone d'opérations de la Force intérimaire. En collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, la FINUL a participé aux travaux de la Commission militaire exécutive libanaise et tenu des consultations avec les représentants des bailleurs de fonds internationaux à Beyrouth, en vue de faciliter la mobilisation de ressources destinées à aider l'Armée libanaise à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la résolution 1701 (2006).

28. Dans sa résolution 2305 (2016), le Conseil de sécurité, ayant à l'esprit les priorités stratégiques et les recommandations que j'avais formulées dans ma lettre du 12 mars 2012 (S/2012/151) à l'issue du bilan stratégique de la FINUL, a souligné qu'il convenait de le tenir informé de la suite donnée à ce bilan. En outre, le Conseil m'a prié, conformément aux meilleures pratiques mondiales dans le domaine du maintien de la paix, de réaliser un bilan stratégique de la FINUL, qui consiste notamment à examiner la structure du personnel civil et en tenue et les ressources connexes de la Force, aux fins de veiller à ce que la Mission soit configurée au mieux pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Pour ce faire, le Département des opérations de maintien de la paix tiendra des consultations sur la meilleure voie à suivre avec un certain nombre d'États Membres et de pays fournisseurs de contingents, ainsi que la FINUL. Le Département des opérations de maintien de la paix, qui travaillera en étroite coordination avec la FINUL, compte achever ce bilan d'ici à février 2017; j'ai l'intention de présenter au Conseil les principales constatations et conclusions qui en seront issues.

C. Désarmement des groupes armés

29. Le fait que le Hezbollah et d'autres groupes hors du contrôle de l'État détiennent des armes continue de limiter la capacité de l'État d'exercer pleinement sa souveraineté et son autorité sur son territoire. Dans une déclaration qu'il a faite au Conseil de sécurité le 12 juillet, le Représentant permanent d'Israël a déclaré que le Hezbollah n'avait jamais cessé de renforcer ses capacités militaires et n'avait fait que renforcer son arsenal militaire depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006), affirmant que le groupe possédait désormais plus de 120 000 roquettes et missiles, contre 7 000 en 2006. Il a en outre affirmé que le Hezbollah avait transformé les villages du Sud-Liban en avant-postes de la terreur en plaçant des lance-roquettes et en emmagasinant des missiles dans des zones civiles, et a averti qu'Israël serait prêt à défendre ses citoyens avec autant de vigueur et de force que possible contre toute « erreur » du Hezbollah. Dans un discours prononcé le 13 août, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a parlé de la poursuite de la dissuasion mutuelle entre le Hezbollah et Israël, réaffirmant qu'il n'y avait pas un seul point en Palestine occupée qui ne pouvait être pris pour cible par les tirs de roquettes de la résistance au Liban. Le 6 octobre, le chef parlementaire du Hezbollah, Mohammed Raad, a déclaré publiquement que la résistance renforçait ses effectifs, ses équipements et son matériel, et s'entraînait à l'utilisation de nouvelles armes qu'elle n'employait pas auparavant.

30. Depuis le 1^{er} août, l'Armée libanaise et les services de sécurité auraient arrêté 217 personnes soupçonnées d'appartenir à des groupes extrémistes ou de participer à des activités terroristes sur l'ensemble du territoire libanais, ce qui porte le nombre total d'arrestations liées au terrorisme depuis janvier à plus de 1 700. Le 2 septembre, deux agents du service du renseignement syrien ont été inculpés pour leur implication présumée dans le double attentat-suicide perpétré contre deux mosquées sunnites à Tripoli en 2013. Le 14 octobre, l'Armée libanaise et la Direction de la sûreté générale auraient arrêté dans diverses régions du pays les membres de 10 cellules dormantes terroristes soupçonnés d'avoir préparé des attentats durant les festivités de l'Achoura, y compris deux kamikazes potentiels appartenant à l'EIIL qui préparaient des attaques contre des sites religieux dans la banlieue sud de Beyrouth. Les autorités responsables de la sécurité auraient également démantelé une cellule terroriste et découvert à Bhamdoun un entrepôt d'armes ayant fourni l'EIIL et le Front el-Nosra, confisquant une importante cache d'armes. Le 18 octobre, les autorités ont arrêté un haut responsable du Front el-Nosra à Ersal. Le 20 octobre, la Direction de la sûreté générale a annoncé l'arrestation de huit ressortissants syriens, accusés d'appartenir à des groupes terroristes et d'avoir préparé une série d'attentats-suicides contre des patrouilles de la FINUL ainsi que dans des zones touristiques.

31. Il n'y a pas eu de progrès dans le démantèlement des bases militaires tenues par le Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général et du Fatah-Intifada, qui continuent de compromettre la souveraineté du Liban et d'entraver les capacités de l'État de surveiller et de contrôler véritablement certaines parties de la frontière.

32. Le 9 octobre, le parti Taouhid arabe a annoncé la formation des « brigades taouhid », devant opérer dans toutes les régions du pays aux côtés de l'Armée libanaise et des services de sécurité. Cette annonce a été faite alors que des initiatives locales de légitime défense étaient signalées dans diverses localités, notamment au lendemain des attaques perpétrées à Qaa.

33. La situation dans le camp de réfugiés palestiniens d'Aïn el-Héloué est demeurée tendue, le service du renseignement de l'Armée libanaise et des factions palestiniennes tentant de déloger les membres de groupes extrémistes qui s'y trouveraient. Le 26 juillet, l'Armée libanaise a indiqué avoir déjoué des plans ourdis par l'EIIL et le Front el-Nosra en vue de perpétrer des attentats terroristes dans l'enceinte du camp et à l'extérieur, notamment à Saida et Beyrouth. Depuis le 24 juillet, près de 60 individus, parmi lesquels 10 personnalités suspectées d'appartenir à des groupes militants, se sont rendus à l'Armée libanaise dans le cadre de l'accord conclu entre les autorités libanaises et les factions palestiniennes. L'assassinat, le 19 septembre, d'un Palestinien accusé d'être un informateur de l'Armée libanaise a provoqué de tels troubles dans le camp que les institutions affiliées à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont dû fermer pendant deux jours. Le 22 septembre, l'Armée libanaise a arrêté dans l'enceinte du camp d'Aïn el-Héloué l'« Émir » de l'EIIL Imad Yassine, un Palestinien soupçonné d'avoir organisé, pour le compte d'organisations terroristes, une campagne de bombardements dans tout le Liban.

34. Le 14 septembre le Gouvernement libanais a lancé des consultations à l'échelle nationale, avec l'appui de ma coordonnatrice spéciale, afin d'élaborer un

plan d'action national pour la prévention de l'extrémisme violent. Diverses parties prenantes, dont des représentants de la société civile, devraient être associées à ces consultations, qui reposent sur la stratégie de prévention de l'extrémisme violent au Liban, l'objectif étant que les autorités libanaises parviennent à adopter des mesures de prévention concrètes.

D. Embargo sur les armes et contrôle des frontières

35. Les affirmations selon lesquelles des armes continueraient d'être transférées au Hezbollah n'ont pas cessé. Dans un discours prononcé le 24 juin, Hassan Nasrallah, dirigeant du Hezbollah, remerciant la République islamique d'Iran pour son appui, a déclaré que la totalité du budget, des traitements, des dépenses, des armes et de l'arsenal du Hezbollah provenait de celle-ci, et que le Hezbollah recevait l'argent de la même façon qu'il recevait les roquettes avec lesquelles il menaçait Israël. Faisant référence à ces déclarations dans une lettre qu'il m'a adressée le 5 juillet, le Représentant permanent d'Israël m'a demandé d'exiger de la République islamique d'Iran qu'elle respecte les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004) et cesse de transférer des armes à des organisations terroristes. L'Organisation des Nations Unies prend ces allégations au sérieux, compte tenu notamment des déclarations faites par le Secrétaire général du Hezbollah, mais n'est pas en mesure de les vérifier de façon indépendante.

36. Le Hezbollah participe toujours ouvertement au conflit en République arabe syrienne; d'autres formations en provenance du Liban auraient rejoint des groupes armés qui combattent là-bas. Dans le discours qu'il a prononcé le 24 juin, Hassan Nasrallah a déclaré également que le Hezbollah renforcerait encore sa présence « importante » à Alep et continuerait de participer aux combats qui s'y déroulent, notant qu'il était impossible de dissocier le Liban de ce qui se passait dans la région, notamment en République arabe syrienne et en Iraq.

37. Le nombre de tirs d'armes effectués depuis la République arabe syrienne vers le Liban a continué de diminuer : on a dénombré neuf coups de feu et neuf tirs d'artillerie. Cependant, la situation le long de la frontière est restée tendue, l'Armée libanaise menant des opérations visant à contrer les menaces et les tentatives d'infiltration d'extrémistes armés. Les affrontements avec des militants, notamment ceux de l'EIIL et du Front el-Nosra, se sont concentrés autour des villes d'Ersal, de Ras-Baalbek et de Qaa. Le 15 août, une bombe d'accotement destinée à se déclencher au passage d'un véhicule de l'Armée libanaise a blessé légèrement cinq soldats dans les environs d'Ersal. Le 16 octobre, un membre de l'Armée libanaise a été tué à Ersal par des individus soupçonnés d'être des militants de l'EIIL. Le Hezbollah a également continué de combattre l'EIIL et le Front el-Nosra dans la zone frontalière, et les affrontements entre les militants de l'EIIL et du Front el-Nosra se sont multipliés.

38. La mise en œuvre des plans de sécurité s'est poursuivie à Tripoli, dans la province de la Bekaa et dans le sud de Beyrouth. Le 27 juin, huit kamikazes se sont fait exploser dans la ville frontalière de Qaa, dans le nord-est du pays, tuant cinq autres personnes. Cet attentat, le premier perpétré dans un village chrétien libanais depuis le début du conflit syrien, n'a pas été revendiqué. Le Premier ministre, M. Salam, a demandé publiquement aux habitants de ne pas se livrer à une « autodéfense chaotique ». Le Ministre de l'intérieur, M. Machnouk, a déclaré que

les attaquants n'étaient pas des réfugiés syriens locaux, et les préoccupations concernant d'éventuelles représailles contre les réfugiés ne se sont pas concrétisées. Le 14 juillet, trois suspects ont été mis en cause dans cet attentat. Le 31 août, une bombe d'accotement a explosé dans la ville voisine de Zahlé, tuant une femme. Le 11 octobre, le procureur militaire a inculpé le cheik Bassam Tarras pour participation à cet attentat, sur la base des liens qu'il aurait avec des militants de l'EIL. Le 19 octobre, ma coordonnatrice spéciale s'est rendue dans la zone frontalière du nord-est du pays, notamment à Qaa, à Zahlé, à Hermel et à Laboué, en reconnaissance de la modération dont la population locale a fait preuve après les attentats et du travail accompli par l'Armée libanaise.

39. L'Armée libanaise a continué à mettre à jour son plan de renforcement des capacités, afin de pouvoir mieux répondre aux problèmes de sécurité. L'aide internationale en faveur de l'Armée libanaise s'est poursuivie, notamment de la part des États-Unis d'Amérique, qui lui ont fourni du matériel pour une valeur de plus de 50 millions de dollars, ainsi que du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et d'autres pays qui lui fournissent un appui continu lui permettant de renforcer ses capacités aux frontières. Les efforts en cours pour mener à bien le déploiement de régiments terrestres et la construction de miradors sur toute la longueur de la frontière se sont également poursuivis. Au 30 septembre, la nomination de hauts responsables militaires a été confirmée, notamment celle du général Kahwaji, dont le mandat de commandant de l'Armée libanaise a été prorogé d'une année.

40. À la suite de la Conférence de Londres sur la Syrie, les autorités libanaises ont réexaminé le cadre réglementaire régissant l'accès des réfugiés syriens au marché du travail. Elles ont remplacé la déclaration « s'engage à ne pas travailler », qui devait être signée par tous les réfugiés, par « s'engage à se conformer à la loi libanaise », afin de permettre l'emploi légal des réfugiés syriens dans les secteurs autorisés. Des discussions sont en cours au sujet des exemptions temporaires de frais de résidence. Le HCR et le Ministère des affaires sociales sont en train d'élaborer un « certificat d'attestation » qui clarifierait le statut juridique des réfugiés et leur permettrait de bénéficier d'une plus grande mobilité au Liban.

41. En dépit du volume de l'aide internationale, les réfugiés ne jouissent pas encore d'une autonomie sur le plan économique et, ayant épuisé leurs ressources limitées, ils survivent avec le strict minimum. Près de 71 % des réfugiés syriens au Liban vivent au-dessous du seuil de pauvreté, caractérisé par la précarité des rations alimentaires, de la nutrition et du logement. En outre, près de 30 % de la population du Liban vit au-dessous du seuil de pauvreté et 10 % au-dessous du seuil d'extrême pauvreté.

42. Au 30 août, les ressources disponibles pour le Liban s'élevaient à 1,570 millions de dollars, dont un montant de 1,220 millions de dollars déjà décaissé ou engagé pour 2016. Ce montant comprend les 979 millions de dollars octroyés à des organismes des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales dans le cadre du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban pour l'année 2016, qui est à présent financé à 47 %. Cela représente une augmentation de 48 % du financement international pour le Liban depuis juin. Lors de la première réunion du comité directeur du Mécanisme de financement à des conditions favorables, qui s'est tenue le 28 juillet à Beyrouth, le

Liban a présenté trois projets prioritaires et demandé 293 millions de dollars à titre de prêt à des conditions libérales.

43. Le nombre de réfugiés palestiniens en provenance de la République arabe syrienne a diminué, passant de 40 000 personnes à 30 000 environ. On estime que 65 % des réfugiés palestiniens au Liban et 90 % des réfugiés palestiniens en provenance de la République arabe syrienne vivent dans la pauvreté; le taux de chômage s'élève respectivement à 23 % pour les uns et 53 % pour les autres. Le 6 octobre, l'Union européenne a annoncé une nouvelle allocation de 13 millions de dollars pour la reconstruction du camp de Nahr el-Bared.

44. Le 5 octobre, le cadre stratégique des Nations Unies pour le Liban pour 2017-2020 a été adopté officiellement par le Gouvernement libanais. Ce cadre, qui repose sur l'approche de l'intégrité territoriale du pays, définit une réponse globale à l'échelle du système des Nations Unies au Liban, pour contribuer à faire face aux menaces qui pèsent sur la stabilité, à prévenir les conflits et à offrir de meilleures perspectives socioéconomiques.

E. Mines terrestres et bombes à sous-munitions

45. Cinq équipes de déminage manuel, une équipe de neutralisation des explosifs et munitions et une équipe de déminage mécanique sont toujours déployées dans la zone d'opérations de la FINUL. Les équipes de cheminement de cette dernière ont déminé 1 208 mètres carrés de terrain pour dégager des accès à la Ligne bleue et détruit 23 munitions. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a procédé à 56 visites d'assurance qualité sur les sites de déminage et à neuf visites de contrôle de la sécurité dans les sites de rénovation, a organisé cinq sessions de formation aux dangers des mines terrestres et des restes explosifs de guerre, et a remis du matériel de déminage au Centre libanais de lutte antimines. À la suite de l'explosion d'une mine, survenue le 14 septembre, la FINUL a défini les nouvelles mesures à prendre pour atténuer les risques courus lors d'incidents futurs provoqués par des mines terrestres et des restes explosifs de guerre.

F. Tracé des frontières

46. Au cours de la période considérée, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne le tracé ou la démarcation de la frontière libano-syrienne, en particulier dans les zones où elle est incertaine ou contestée. Aucun progrès n'a été obtenu non plus sur la question des fermes de Chebaa. Le 12 juillet, dans une déclaration au Conseil de sécurité, le Représentant permanent du Liban a réaffirmé que son pays était prêt à s'employer à mettre fin à l'occupation par Israël des fermes de Chebaa et des collines de Kfar Chouba, rappelant que son gouvernement se félicitait de la définition provisoire de la zone des fermes de Chebaa proposée dans mon rapport du 30 octobre 2007 sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2007/641), qui pourrait servir de point de départ. Toutefois, ni Israël ni la République arabe syrienne n'ont réagi à cette proposition.

G. Stabilité politique et institutionnelle

47. Conformément à la Déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 22 juillet (S/PRST/2016/10), ma coordonnatrice spéciale a multiplié les contacts avec les parties libanaises régionales et internationales, notamment par le truchement du Groupe international d'appui au Liban à Beyrouth, afin d'aider le Liban à surmonter sa crise politique et institutionnelle. Elle a continué de réunir régulièrement les représentants du Groupe à Beyrouth. Suite à une réunion conjointe qui s'est tenue le 15 septembre avec le Premier Ministre, M. Salam, ma Coordonnatrice spéciale et les représentants des membres permanents du Conseil de sécurité à Beyrouth ont demandé à toutes les parties libanaises de permettre aux institutions d'État de fonctionner efficacement et de procéder à l'élection d'un président, et ont accueilli favorablement l'intention du Gouvernement de prendre des mesures pour garantir la tenue des élections législatives de 2017 en temps voulu.

48. Comme l'a indiqué le Premier Ministre, M. Salam, lors de son discours prononcé devant l'Assemblée générale le 22 septembre, le Liban a connu une grave crise politique et surtout subi l'incapacité du Parlement à élire un président. Il a souligné que la crise avait entraîné une paralysie quasi totale de l'organe délibérant, un ralentissement des activités de l'exécutif et des répercussions négatives sur la situation économique du pays.

49. L'obstruction politique systématique de certaines parties, souvent accompagnée de propos incendiaires, a été particulièrement préjudiciable en raison des divisions sur fond de lutte sectaire qui en découlent. Le 25 août, le Courant patriotique libre a annoncé le boycottage des réunions du Cabinet et du dialogue parlementaire, et menacé d'organiser des manifestations de masse. Sous les auspices du Président du Parlement, Nabih Berri, le dialogue entre le Courant du futur et le Hezbollah s'est poursuivi, de même que le dialogue parlementaire, mais ce dernier a été suspendu le 5 septembre, à l'issue de sa toute dernière session. Le Conseil n'a organisé qu'une douzaine de réunions, axées essentiellement sur des questions techniques, en raison d'un profond désaccord entre ses membres et des menaces de démission ou de suspension de la participation de certains ministres.

50. Le 31 octobre, le Parlement a élu le fondateur du Courant patriotique libre, Michel Aoun, en qualité de Président de la République libanaise. Le 3 novembre, le dirigeant du Courant du futur, Saad Hariri, a été nommé Premier Ministre, après que ce dernier a annoncé, le 20 octobre, qu'il appuyait la candidature de M. Aoun à la présidence. Le Premier Ministre, M. Salam, continue de diriger l'actuel Cabinet à titre intérimaire en attendant la conclusion d'un accord sur un nouveau gouvernement. Des consultations sont en cours au sujet de la formation et de la déclaration ministérielle de ce nouveau gouvernement.

51. Le 19 octobre, après plus d'une année d'inactivité, le Parlement a tenu une rare session législative pour adopter d'urgence des projets de lois de finances ainsi qu'une loi sur la création de la première institution nationale de défense des droits de l'homme au Liban. Les élections législatives prévues en mai 2017 en sont au stade des préparatifs.

III. Sécurité et sûreté de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

52. La FINUL a continué de revoir ses plans en matière de sécurité et d'atténuation des risques, au vu notamment des menaces contre la sécurité et ce en étroite coordination avec les autorités libanaises. Dans la région de l'Arqoub (secteur est), des mesures de sécurité strictes qui requièrent une escorte armée pour les déplacements officiels des membres du personnel des Nations Unies demeurent en vigueur. Des coups de feu tirés lors de rassemblements de commémoration et de funérailles ont continué de mettre en danger le personnel de la FINUL et la population locale. Pendant les périodes au cours desquelles les tensions se sont accrues dans le camp de réfugiés palestiniens d'Aïn el-Héloué, la FINUL a modifié ses déplacements entre la zone d'opérations et Beyrouth.

53. Le 14 septembre, faisant marche arrière, un véhicule blindé de la FINUL transportant cinq membres de son personnel militaire a touché une mine située près d'une route de terre fréquemment utilisée, à proximité d'Ebel el-Saqi (secteur est). Le véhicule a été gravement endommagé mais il a protégé le personnel, qui n'a pas été blessé. L'Armée libanaise a aidé à sécuriser le site. À la suite de cet incident, tout le personnel de la FINUL – militaire autant que civil – a été invité à emprunter les routes principales pour effectuer des déplacements dans la zone d'opérations.

54. La FINUL a continué de suivre le déroulement des procédures engagées auprès de tribunaux militaires libanais à l'encontre des personnes accusées d'avoir planifié ou commis de graves attentats contre les soldats de la paix de la FINUL en 2007, 2008, 2011 et 2014.

IV. Déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

55. Au 16 octobre, la Force comptait au total 10 561 militaires de 40 pays fournisseurs de contingents, dont 387 femmes, ainsi qu'un personnel civil composé de 238 agents recrutés sur le plan international, dont 72 femmes, et de 579 agents recrutés sur le plan national, dont 144 femmes. En outre, 48 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, dont trois femmes, ont été placés sous le contrôle opérationnel de la Force.

V. Déontologie et discipline

56. La FINUL et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban ont continué de renforcer les mesures de prévention contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le réseau de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles de l'équipe de pays des Nations Unies, qui privilégie l'obligation de rendre des comptes et l'adoption d'une approche axée sur la victime dans le cadre de la politique de tolérance zéro, s'est réuni pour examiner les mesures actuelles et l'évaluation des risques au Liban en la matière. Aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles n'a été signalée à la FINUL ou au Bureau. En attendant la mise en place d'un mécanisme de plainte approprié, le réseau permet de donner suite à toute allégation de faute, y compris d'exploitation et d'atteintes sexuelles, portée

contre des membres du personnel – toutes catégories confondues – des Nations Unies.

VI. Observations

57. Je me félicite que les efforts persistants déployés par les dirigeants politiques libanais afin de trouver une solution à caractère national à la crise actuelle aient abouti à l'élection d'un président de la République, et je félicite Michel Aoun de son accession à la présidence. La fin de la vacance présidentielle est une étape très attendue dans la voie vers un règlement de la crise politique et institutionnelle au Liban. J'espère que cette élection permettra d'ouvrir la voie à de plus grands progrès politiques, faute de quoi le Liban demeurera dans un état de paralysie. Former un gouvernement uni et opérationnel et tenir des élections législatives en temps et en heure sont des conditions essentielles pour assurer la pérennité et la crédibilité des efforts faits pour surmonter la crise actuelle. Il s'agit d'une question de responsabilité vis-à-vis des citoyens libanais et de devoir envers les partenaires internationaux du pays. Il importera, lors de la formation du gouvernement et de l'attribution de son mandat, d'honorer les principes et les engagements sur lesquels reposent la stabilité et l'intégrité du Liban, afin d'engager le pays dans une direction claire, avec l'appui constant de la communauté internationale. L'élection d'un président, la formation d'un gouvernement uni et opérationnel et la tenue d'élections législatives d'ici à mai 2017 éprouveront l'aptitude de la classe politique libanaise à rétablir la constitutionalité et la démocratie dans le pays et à restaurer la confiance en sa stabilité, tant dans le pays qu'à l'extérieur.

58. Dans ce contexte, je félicite le Président du Parlement, M. Berri, pour les efforts qu'il a déployés en faveur du dialogue politique. Je remercie également le Premier Ministre, M. Salam, pour le rôle de premier plan qu'il a joué durant la difficile période de vacance présidentielle, ainsi que pour le dévouement sans faille dont il fait preuve à la tête du Cabinet pendant la période d'intérim. Tout comme le Conseil de sécurité, j'exhorte les partis libanais à respecter la Constitution libanaise et le Pacte national. Je prie les dirigeants libanais d'engager un dialogue constructif, y compris grâce aux dispositifs en place, afin de parvenir à un compromis qui mette un terme à la crise politique et institutionnelle. J'exhorte également les parties en présence à ne pas tenir, ni encourager, de discours susceptibles d'alimenter les tensions politiques ou confessionnelles en cette période très délicate.

59. Faisant fond sur l'engagement continu du Liban et d'Israël à mettre en œuvre la résolution 1701 (2006), je les encourage à envisager, avec ma Coordonnatrice spéciale et le Chef de mission et commandant de la force, de prendre des mesures de confiance mutuelle et des dispositions qui pourraient aider à maintenir le calme et la stabilité qui règnent au Liban depuis 10 ans. Au vu de la violence et de l'instabilité qui règnent dans la région, j'exhorte le Liban et Israël à ne pas oublier que l'instauration d'un cessez-le-feu permanent tel que prévu dans la résolution, lequel reste la meilleure garantie de stabilité au long terme dans la région.

60. Je me félicite qu'un calme relatif continue de régner dans la zone d'opérations de la FINUL et de l'autre côté de la Ligne bleue, du fait, en grande partie, de l'engagement et des efforts du Liban et d'Israël, qui agissent en collaboration et en coordination étroites avec la Force. Les conditions stratégiques créées dans le sud du Liban par la Force, en étroite collaboration avec l'Armée libanaise suite à

l'adoption de la résolution 1701 (2006), ont prouvé leur solidité et leur viabilité au fil des années, alors que la situation a considérablement changé au niveau régional.

61. Je me félicite de la participation active des deux parties aux réunions tripartites, mais les appelle à utiliser en amont les dispositifs de liaison et de coordination de la FINUL afin d'échanger en temps réel des informations qui pourraient contribuer à prévenir des malentendus et à éviter une escalade des tensions de part et d'autre de la Ligne bleue. Je félicite l'Armée libanaise d'avoir informé à temps la Force de la tenue d'un exercice militaire, lui permettant ainsi d'assurer efficacement son rôle d'intermédiaire avec les Forces de défense israéliennes et de déployer des soldats dans la zone concernée. Cette initiative s'est avérée d'autant plus importante que les travaux effectués par les Forces de défense israéliennes au sud de la Ligne bleue sont source de tensions croissantes. J'appelle les Forces de défense israéliennes à ne pas hésiter à faire appel à la FINUL pour entretenir le dialogue avec l'Armée libanaise et prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir l'escalade des tensions dans les zones problématiques situées de part et d'autre de la Ligne bleue.

62. Je me réjouis de la collaboration soutenue des parties avec la FINUL concernant la matérialisation de la Ligne bleue et je les enjoins à garder à l'esprit l'importance stratégique de ce processus pour empêcher la reprise des hostilités. Le strict respect de la Ligne bleue est essentiel au maintien du calme et de la stabilité dans la zone et toute violation délibérée de la Ligne est inacceptable.

63. L'occupation, par les Forces de défense israéliennes, de la partie nord du village de Ghajar et d'une zone adjacente située au nord de la Ligne bleue constitue une violation persistante de la résolution 1701 (2006). Je rappelle à nouveau aux autorités israéliennes qu'aux termes de la résolution, il leur incombe de retirer leurs forces armées de la zone et, à cette fin, je les exhorte à collaborer étroitement avec la FINUL.

64. Je demeure très préoccupé par les violations presque quotidiennes de l'espace aérien libanais par Israël, au mépris total de la souveraineté du Liban et des dispositions de la résolution 1701 (2006). Je demande à nouveau au Gouvernement israélien de mettre un terme au survol du territoire et des eaux territoriales du Liban.

65. Il appartient au Gouvernement libanais, en tant que gouvernement hôte, d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel de la FINUL. Je me félicite que la Force entretienne des relations globalement positives avec la population locale et qu'elle œuvre en coordination avec l'Armée libanaise pour établir le contact avec les différentes communautés et les sensibiliser au fait qu'elle est autorisée à circuler librement dans la zone d'opérations, et qu'elle en a besoin.

66. L'explosion d'une mine sous un véhicule de la FINUL est un douloureux rappel du danger que les mines posées lors de conflits passés représentent toujours de nombreuses années plus tard et de l'importance, pour les soldats, de disposer d'un équipement adéquat, lequel, dans ce cas précis, a sauvé des vies.

67. Je réaffirme qu'il importe que la FINUL continue de collaborer étroitement avec l'Armée libanaise aux fins de l'application de la résolution 1701 (2006). Le renforcement des capacités de l'Armée libanaise à effectuer les tâches qui lui sont confiées par la résolution dans les zones d'opérations terrestres et maritimes de la FINUL constitue une priorité stratégique.

68. Les menaces proférées par l'une des parties d'utiliser la force nuisent au calme et à la stabilité relatifs qui règnent depuis une dizaine d'années entre le Liban et Israël et exacerbent le risque de tensions ou d'erreurs d'appréciation susceptibles de déboucher sur un conflit. Ce comportement freine également l'évolution nécessaire pour dépasser le statu quo précaire actuel. Le Hezbollah admet être en possession d'un arsenal grandissant d'armes sophistiquées, qui lui serait fourni par la République islamique d'Iran et servirait à dissuader une éventuelle attaque de la part d'Israël, un fait préoccupant qui est contraire aux dispositions de la résolution 1701 (2006). Il sera essentiel de veiller à ce que la stratégie de défense nationale et d'autres points de la résolution qui n'ont toujours pas été réglés soient traités dans le cadre du dialogue national. La mise en œuvre des décisions antérieures issues du dialogue national n'a que trop tardé, en particulier celles qui concernent le désarmement des groupes non libanais et le démantèlement des bases du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général et du Fatah-Intifada.

69. Le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1701 (2006) et la menace continue du terrorisme mettent en relief la nécessité d'apporter à l'Armée libanaise une assistance efficace. Alors que des agents armés non étatiques menacent les fondations de la stabilité régionale, l'Armée libanaise reste un des garants de la stabilité du Liban et un élément clef pour asseoir l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays. C'est pourquoi je me félicite que la classe politique libanaise soit unie dans son soutien au rôle de l'armée et des forces de sécurité. Cependant, l'Armée libanaise est toujours poussée à la limite de ses capacités. Je me félicite que l'Armée libanaise ait reçu une aide bilatérale en tant que témoignage de confiance en sa capacité à jouer son rôle, et j'encourage les partenaires internationaux à poursuivre leur investissement en continuant d'appuyer son plan de renforcement des capacités, le but étant entre autres de renforcer la présence de l'armée dans le sud du Liban, comme il a été décidé lors du dialogue stratégique, ainsi que ses capacités dans les domaines de la coopération civilo-militaire et des droits de l'homme.

70. Je demeure préoccupé par la présence continue d'armes non autorisées dans la zone comprise entre le Litani et la Ligne bleue, en violation de la résolution 1701 (2006). La présence ou les tirs d'armes de petit calibre dans la zone d'opérations, y compris à l'occasion d'événements commémoratifs, constituent non seulement une violation de la résolution 1701 (2006) mais mettent également en danger la population et le personnel de la FINUL. Je demande au Gouvernement libanais, responsable au premier chef de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'éléments armés, de matériel militaire ou d'armes non autorisés dans la zone d'opérations de la FINUL, de prendre toutes les mesures nécessaires.

71. Je me félicite de la loi portant création d'une institution nationale de défense des droits de l'homme qui prévoit un mécanisme national de prévention contre la torture. Il s'agit là d'un premier pas important pour renforcer la responsabilité, la transparence et le respect des normes en matière de droits de l'homme. Étant donné le lien établi entre les violations des droits de l'homme et le risque de radicalisation, j'encourage l'armée et les autorités libanaises à veiller à ce que les mesures antiterroristes et les autres mesures de sécurité déployées par le Liban n'aillent pas à l'encontre de ses obligations dans le cadre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

72. Je condamne la participation de Libanais au conflit syrien, dont les agissements violent la politique de dissociation adoptée par tous les partis politiques libanais. La participation du Hezbollah et d'autres éléments libanais à des conflits hors du Liban expose le pays à de graves dangers, alors que tous ses efforts devraient être consacrés à se protéger de l'impact des crises au niveau régional. Je renouvelle donc l'appel que j'ai lancé au Hezbollah et à tous les partis libanais à se garder de toute ingérence dans la crise syrienne. Le respect de la politique libanaise de dissociation établie à la suite de la Déclaration de Baabda reste la seule option viable pour le Liban au vu de la situation actuelle dans la région.

73. Je condamne les mouvements de combattants et de matériel de guerre à travers la frontière libano-syrienne, qui constituent une violation de la résolution 1701 (2006), ainsi que les bombardements et les tirs dans les zones frontalières libanaises depuis la République arabe syrienne. L'absence de délimitation et de démarcation de la frontière libano-syrienne ne saurait justifier qu'une quelconque partie porte atteinte à la souveraineté du Liban. J'appelle toutes les parties à cesser de violer la frontière et à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

74. Je suis gravement préoccupé par les conséquences graves pour la stabilité du Liban dans le futur que pourrait avoir la détérioration de la situation dans la République arabe syrienne. La stabilité du Liban ne peut pas être considérée comme allant de soi. L'incertitude qui règne concernant la direction que prendra le conflit syrien rend le Liban vulnérable aux effets collatéraux de cette crise régionale; se protéger de ses effets est donc d'autant plus urgent pour le Liban.

75. Le risque de radicalisation de segments de la population libanaise et de la population de réfugiés, couplé à la disponibilité d'armes qui échappent au contrôle de l'État libanais, menace la stabilité du pays. Les armes détenues illégalement constituent une menace pour la sécurité des citoyens libanais et compromettent l'état de droit. Je rappelle aux États Membres qu'ils sont tenus, au titre de la résolution 1701 (2006), d'empêcher la vente ou la fourniture d'armes non autorisées ou de matériel connexe à toute entité ou individu situé au Liban.

76. Je me félicite que le Gouvernement ait décidé de travailler en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies à l'élaboration d'un plan d'action national pour la prévention de l'extrémisme violent au Liban. Conformément à mon Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, ma Coordonnatrice spéciale et les organismes des Nations Unies au Liban continueront à participer à cette initiative, que j'encourage les parties prenantes nationales et internationales à soutenir, comme investissement dans la prévention des conflits.

77. Au vu du bon déroulement des élections municipales en mai dernier, je juge encourageant que le Gouvernement soit disposé à prendre des mesures visant à garantir la tenue en temps et en heure des élections législatives en 2017, conformément à la Constitution. Après deux reports consécutifs, le peuple libanais doit pouvoir exercer son droit démocratique à choisir ses représentants. Je souhaite une forte participation et une bonne représentation des femmes à ces élections, ainsi qu'une participation électorale aussi élevée que possible. L'Organisation des Nations Unies reste prête à fournir toute aide technique nécessaire, si le Gouvernement libanais en fait la demande.

78. La stabilité politique et économique du Liban représente une question d'intérêt régional et international qui requiert une attention collective constante. Je me félicite que le Conseil de sécurité présente systématiquement un front uni pour isoler le Liban des crises régionales. Je salue l'engagement actif dont continue de faire preuve le Groupe international d'appui au Liban au niveau national et à Beyrouth, et l'encourage à rester mobilisé pour apporter son soutien au pays. J'encourage les partenaires régionaux, y compris l'Arabie saoudite et la République islamique d'Iran, à user de leur influence de manière constructive pour aider à éviter que les conflits régionaux s'étendent au Liban.

79. Suite à mon échange de notes avec le Premier Ministre, M. Salam, au sujet de la requête effectuée par le Liban me demandant d'interposer mes bons offices pour aider à la délimitation de la zone économique exclusive entre le Liban et Israël, ma Coordinatrice spéciale a pris contact avec toutes les parties concernées. J'encourage le Liban et Israël à considérer cette question comme une chance de mettre en place des modalités mutuellement bénéfiques d'exploitation des ressources en gaz et pétrole au large, ce qui ferait beaucoup pour renforcer la confiance entre les deux pays.

80. Je me félicite que le Liban bénéficie de l'appui continu des donateurs, en réponse aux effets de la crise syrienne, mais j'insiste sur le fait qu'un appui s'inscrivant dans la durée demeure essentiel. Le Liban est aux premières loges d'un conflit qui aura des conséquences à long terme sur son économie, son infrastructure et sa démographie. Beaucoup d'engagements pris jusqu'ici doivent encore être réalisés. Les communautés d'accueil fournissent une aide remarquable aux réfugiés, mais la responsabilité de la gestion de cette crise est collective. Tandis que les dirigeants mondiaux se réunissent dans le cadre de l'Assemblée générale pour aborder la question urgente des réfugiés et des migrants, j'appelle tous les États Membres, y compris ceux de la région, à renforcer l'assistance qu'ils portent au Liban pour aider le pays à faire face aux conséquences de la crise.

81. Je reste profondément préoccupé par le durcissement du discours au sujet de la présence de réfugiés au Liban, y compris celui de certains représentants du Gouvernement concernant le retour de réfugiés syriens dans leur pays. L'ONU considère toujours que les réfugiés syriens devraient retourner en République arabe syrienne lorsque les conditions seront favorables, ou être réinstallés dans un pays tiers. On ne doit pas attendre des pays hôtes qu'ils accueillent les réfugiés de manière permanente. Lorsque les conditions seront réunies, l'ONU mobilisera un soutien pour venir en aide à ceux regagnant leur pays d'origine. J'exhorte le Gouvernement à dénoncer publiquement les réactions xénophobes qui décrivent les réfugiés comme une menace.

82. Je me félicite de la décision du Gouvernement d'examiner le cadre réglementaire régissant l'accès des réfugiés syriens au marché du travail. Des efforts concertés doivent être déployés pour faciliter la création de perspectives d'emploi pour les Libanais et les Syriens. J'exhorte le Gouvernement à dispenser de façon temporaire les Syriens de payer des frais de résidence, comme indiqué dans la déclaration d'intention du Liban. Il est vital d'effectuer des progrès à cet égard pour garantir la tenue des engagements de Londres.

83. Je me félicite de la coopération en cours entre les autorités libanaises et les factions palestiniennes dans les camps de réfugiés pour assurer la sécurité dans ces derniers. Il est plus que jamais urgent d'améliorer les conditions de vie des réfugiés

palestiniens au Liban sans compromettre la résolution de la question des réfugiés dans le cadre d'un accord de paix global et juste. Le déficit structurel du budget de l'UNRWA demeure très inquiétant. Je renouvelle mon appel aux donateurs à apporter un appui plus important à l'UNRWA, afin de permettre à l'agence de soutenir efficacement les réfugiés palestiniens au Liban.

84. La communauté internationale est reconnaissante au Liban pour la générosité exceptionnelle dont ont fait preuve ses citoyens et son gouvernement dans leur accueil d'un nombre sans précédent de réfugiés fuyant la guerre en République arabe syrienne. Il est largement reconnu que le Liban œuvre au bien commun en tant que pays hôte pour les réfugiés et en tant que modèle de pluralisme, de coexistence et de démocratie dans une région déchirée par les conflits sectaires. Le modèle du pays souffre cependant de faiblesses au niveau politique et rend le Liban vulnérable aux chocs extérieurs. La dangereuse dynamique du conflit syrien rend d'autant plus impérieuse une intervention de la communauté internationale pour aider à renforcer la sécurité et la stabilité du Liban. De même, la résolution 1701 (2006) nous impose d'œuvrer collectivement à faire avancer son application. Le Liban et Israël, ayant maintenu un calme relatif pendant 10 ans le long de la Ligne bleue, ont l'obligation mutuelle de prendre des mesures pour dépasser le fragile statu quo maintenu par la dissuasion mutuelle, ce qui serait dans l'intérêt des deux parties. Les deux pays ont plus à gagner en mettant intégralement en œuvre la résolution qu'en maintenant une zone tampon pour 10 ans de plus. Il est essentiel d'avancer dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité pour mettre fin au conflit dans la région et parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient.

85. Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance à tous les pays qui fournissent des contingents et du matériel à la FINUL et au Groupe d'observateurs au Liban. Je souhaite la bienvenue et souhaite un plein succès au nouveau chef de mission et commandant de la FINUL, le général de division Michael Beary, originaire d'Irlande; je salue également le travail accompli par le personnel militaire et civil de la FINUL. Je remercie Sigrid Kaag, ma Coordonnatrice spéciale, ainsi que le personnel de son bureau pour tous leurs efforts.